

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 09 DECEMBRE 2020

Salle de réunion "Maurice NOGUES" – Siège Air France - RDC- ROISSY CDG - 18H00

Le Président de l'ASAF remercie les adhérents de leur présence et déclare ouverte cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Puis, le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire est mis en place :

*Président* : Didier MARTIN  
*Assesseurs* : Mmes Sophie GEVIN et Mélina MAGEN

Le nombre global des adhérents ASAF pouvant être convoqués : **973**

Le nombre des adhérents présents est de : **11**

Le nombre des pouvoirs est de : **9**

En conséquence, **20 adhérents sont présents ou représentés.**

Conformément aux dispositions de l'article 6.2.2 des Statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut valablement délibérer que si 1/3 des membres actifs est présent, soit 325 adhérents.

**Considérant ce défaut de quorum, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée le mercredi 30 décembre 2020.**

Elle pourra alors délibérer valablement quel que soit le nombre de membres actifs présents ou représentés et les décisions seront prises à la majorité des 2/3 des votes.

Chaque membre présent ne peut détenir plus de 4 pouvoirs en plus de son droit de vote.

La séance est levée à 20h00.

### Le Bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les Assesseurs,



S. GEVIN & M. MAGEN

Le Président,



D. MARTIN